

La hausse rapide du prix du pétrole a fait grimper le coût de l'énergie pour toutes les catégories de consommateurs. L'installation d'un câble sous-marin reliant l'Île-du-Prince-Édouard à la terre ferme via le Nouveau-Brunswick était censée être achevée à la fin de 1977, afin de donner accès à d'autres sources d'énergie, notamment à des centrales plus grandes et plus efficaces alimentées en combustibles fossiles et, en temps et lieu, à des centrales nucléaires. Le gouvernement fédéral a annoncé qu'il accordait une subvention et un prêt à long terme de \$27 millions pour le projet, dont le coût estimatif est de \$36 millions.

La consommation d'électricité s'est accrue de 9.3% en 1975, soit le plus haut taux d'accroissement de toutes les provinces, et qui n'est dépassé que par celui du Yukon. Cette forte progression témoigne de la prédominance des appels de puissance pour les usages domestiques et commerciaux, qui dans l'Île-du-Prince-Édouard comme dans les autres régions, ont considérablement augmenté.

**Nouvelle-Écosse.** En 1973, la Nova Scotia Light and Power Company Limited et la Nova Scotia Power Commission ont été intégrées en un seul service, la Nova Scotia Power Corporation, après que le gouvernement eut acheté les actions des investisseurs privés.

L'un des deux groupes de turbines à gaz de 30 MW a été ajouté en 1975 au Cap-Breton, et le second était en voie d'aménagement en 1976. On a travaillé à l'installation du groupe de 150 MW à Tufts Cove, dont la mise en service était prévue pour 1976. Quatre turbines à gaz de 30 MW ont été commandées pour être mises en service à Dartmouth.

Environ 89% de la production d'énergie électrique de la Nouvelle-Écosse était d'origine thermique, 24% provenant de centrales alimentées au charbon, 75% au mazout lourd et 1% au mazout léger. Étant donné la hausse du prix du pétrole, on envisage de plus en plus la mise en place de plusieurs autres types d'aménagements.

La Nova Scotia Power Corporation pense à installer au Cap-Breton une nouvelle centrale thermique qui serait alimentée en charbon par une nouvelle mine de la région; cette centrale comprendrait quatre groupes d'une puissance totale de 600 MW, dont le premier serait mis en service en 1979. On procède actuellement à des travaux au dernier emplacement hydraulique important de la province, à Wreck Cove, au Cap-Breton, en vue d'y installer une puissance maximale de 200 MW; un groupe de 100 MW sera ajouté en 1977, et un en 1978.

On prévoit que le charbon demeurera le principal combustible pour la production électrique dans la région de l'Atlantique, particulièrement en Nouvelle-Écosse où les charbonnages du Cap-Breton constituent la plus importante source d'approvisionnement. L'ampleur de l'expansion dépendra de la quantité de charbon dans la région qui pourra être exploitée de façon rentable. En 1975, des programmes d'exploration étaient en cours au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse qui devaient permettre d'évaluer de façon plus précise les ressources en charbon disponibles aux fins de la production d'énergie par les centrales thermiques.

Un important programme de réévaluation de l'énergie marémotrice comme autre solution de rechange au problème de l'approvisionnement en électricité a été mis en œuvre; cette étude de \$3 millions, subventionnée par le Canada et par les provinces de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, porte sur des emplacements situés dans ces deux provinces.

La construction d'une ligne de transport additionnelle de 138 kV sur une distance d'environ 130 milles (209 km) entre Truro (N.-É.) et Moncton (N.-B.) a été amorcée en 1976; cette ligne, qui pourra fonctionner à 345 kV, renforcera l'interconnexion Nouvelle-Écosse/Nouveau-Brunswick.

**Nouveau-Brunswick.** La Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick a été créée en vertu de la Loi sur l'énergie électrique de 1920. L'approvisionnement en électricité en vue de répondre à la demande locale a été assuré en partie grâce à un contrat d'achat avec l'Hydro-Québec pour la période 1971-76, qui prévoyait la livraison de plus de 11 000 GWh d'énergie excédentaire